

Conselliers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-
Présents :	51	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	15	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs :	11	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Votants :	62	janvier 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Christian RISS, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÉS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROUULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **26 JAN. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **26 JAN. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITES DE VOLZAC : CESSION D'UN LOT

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

Considérant la zone d'activités de Volzac sur la commune de Saint-Flour et son niveau de commercialisation ;

Vu le permis d'aménager n°PA 015 187 10 S0001 en date du 9 août 2009 relatif à l'extension de la zone d'activités de Volzac ;

Précisant que le règlement du PLU de Saint Flour s'applique sur cette zone d'activités ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2016-69 en date du 21 mars 2016 fixant le prix de cession des terrains de la zone d'activités de Volzac à 11 € HT/m² ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-13 en date du 26 janvier 2022 relative à la cession de la parcelle cadastrée section BM N°345 sur la zone d'activités de Volzac à la SARL MORDOREE ;

Considérant que la SARL MORDOREE renonce à son projet d'achat de cette parcelle, pour des raisons économiques ;

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n°345, d'une surface de 2 687 m² sur la zone d'activité de Volzac par la SCI 3D, représentée par Denis Dabrigeon, pour y étendre l'activité de pompes funèbres et marbrerie ;

Considérant que ce lot a déjà fait l'objet de bornage par un géomètre expert ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 4 janvier 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

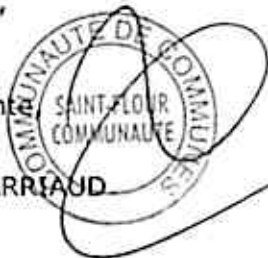
- ↓ **DECIDE D'ABROGER** la délibération du conseil communautaire n°2022-13 en date du 26 janvier 2022 relative à la cession de la parcelle cadastrée section BM n°345 sur la zone d'activités à la SARL MORDOREE ;
- ↓ **DECIDE DE CEDER** la parcelle cadastrée section BM n°345 sur la zone d'activités de Volzac à la SCI 3D, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit, au prix de 11€ HT/ m² ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 62 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



La secrétaire de séance,

Marine NEGRE